

**Arrêté n° ARS-BFC/DG/2017-003  
complétant la liste des membres du conseil territorial de santé du Jura  
en date du 23 janvier 2017**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R1434-33 ;

**Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 ;

**Vu** le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de M. Pierre PRIBILE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ;

**Vu** le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**Vu** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**Vu** l'arrêté ARS-BFC/DG/2016/001 du 27 octobre 2016 relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire de la région Bourgogne France Comté

**Vu** l'arrêté ARS-BFC/DG/2016/004 du 23 décembre 2016 fixant la liste des membres du conseil territorial de santé du Jura

**Considérant** les propositions de désignation faites par les différents organismes et instances représentatifs des différents collèges, en application des dispositions de l'article R1434-33

**Considérant** les réponses reçues dans le cadre de l'appel à candidature organisé par l'ARS Bourgogne Franche Comté, publié le 10 novembre 2016 sur le site internet de l'agence, en application des dispositions de l'article R1434-33

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil territorial de santé du département du Jura comprend 50 membres répartis en quatre collèges plus deux personnes qualifiées.

**Article 2 :** L'article 2 est modifié comme suit :

**1° - collège des professionnels et offreurs des services de santé** (vingt-huit membres)

**a) Six représentants des établissements de santé**

- **Trois** représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements désignés sur proposition de la fédération qui les représentent

Titulaire : M. Bruno TOURNEVACHE – FHF - CHI du Pays du Revermont

Suppléance : M. Olivier PERRIN – FHF - CH Lons-le-Saunier

Titulaire : M. François MARTI – FEHAP - Directeur de la Fondation Arc-en-Ciel

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Samuel VILCOT, FHP, Polyclinique du Parc

Suppléance : *en cours de désignation*

- **Trois** présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, désignés sur proposition de la fédération qui les représentent

Titulaire : Docteur Philippe NICAUD – FHF - CH Saint-Claude

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Vincent ROQUEL, FHP – Polyclinique du Parc

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- b) Cinq** représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au 1 de l'article L 312-1 et à l'article L 344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnels âgés et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désignés sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociale

Titulaire : M. Gilles CHAFFANGE – FHF - Etapes

Suppléance : M. Jean-Luc JUILLET – FHF – EHPAD Malange

Titulaire : Mme Nicole BOUILLET – FEHAP - Directrice de l'EHPAD Sainte-Marthe – Voiteur

Suppléance : M. Sylvain VALLET – SYNERPA

Titulaire : M. Alain HUGUES, URIOPSS - directeur général de l'association PRODESSA

Suppléance : M. Patrick CLEMENDOT, URIOPSS - directeur général de l'association Juralliance

Titulaire : M. Richard DE LATOUR, FEGAPEI-SYNEAS - directeur général APEI de Lons-le-Saunier

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Catherine DELORME, Fédération Addiction - directrice Oppelia-Passerelle 39

Suppléance : Docteur Catherine RENAUD – Fédération Addiction - Médecin CSAPA Oppelia-Passerelle 39

- c) Trois** représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans les conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : Mme Emmanuelle PHARABOZ, IREPS BFC

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Didier BAILLY, FNARS

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Clément PREVITALI, ASEPT MSA

Suppléance : Mme Nadia GUILLOU, ASEPT MSA

**d) Six représentants des professionnels de santé libéraux**

- **Trois** médecins libéraux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire : Docteur Pierre-Henri MAILHES

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Erick PEYSSONNEAUX

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- **Trois** représentants des autres professions de santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaire : Mme Béatrice GUICHON, URPS Orthophonistes

Suppléance : Mme Séverine LE GOFF, URPS Infirmiers

Titulaire : M. Francis NARGAUD, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes

Suppléante : Mme Camille BLUM, URPS Pédiatres-Podologues

Titulaire : M. François SCHAR, URPS Pharmaciens

Suppléance : M. Rodolphe POURTIER, URPS Pharmaciens

- e) **Un** représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de santé, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- f) **Cinq** représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

« des centres de santé, maisons de santé et réseaux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition des organisations qui les représentent »

« des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

« des communautés psychiatriques de territoire désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé »

Titulaire : Docteur Mohammed EL OUAZZANI, ACORELI

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Philippe CHAZERAND – FEMASAC - Pagney

Suppléance : Mme Sophie MILLOT - FEMASAC

Titulaire : Docteur Lise-Marie DESCHAMPS – FEMASAC - MSP de Nozeroy

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Laurent RIGAULT – FEMASAC - MSP de Bletterans

Suppléance : Mme Axelle DUFLOT – Mutualité Française Jura

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- g) **Un** représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de la FNEHAD

Titulaire : Mme Catherine VINCENT, FNEHAD

Suppléance : Mme Florence JARY, HAD 39

- h) **Un** représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre ou, le cas échéant, sur proposition conjointe des présidents des conseils régionaux de l'ordre du ressort de l'agence régionale de santé

Titulaire : Docteur Jean-François LOUVRIER

Suppléance : *en cours de désignation*

**2° - collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé (dix membres)**

- a) **Six** représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L 1114-1, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : M. Denis ANGONIN, association des diabétiques du Jura

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Hubert CEDOT, INDECOSA-CGT

Suppléance : M. Jacques ROBIN, INDECOSA-CGT

Titulaire : M. Gabriel FAVIER, UNAFAM

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Hubert GREMAUD, UDAF 39

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Claude CAMUS, ARUCAH

Suppléance : Mme Lucette MENANT, ARUCAH

Titulaire : M. Guy COULON, APEI Lons-le-Saunier

Suppléance : *en cours de désignation*

- b) **Quatre** représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition du ou des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie du ressort du conseil territorial de santé

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

**3° - collège des collectivités territoriales ou leurs groupements (sept membres)**

- a) **Un** conseiller régional, désigné par la présidente du conseil régional

Titulaire : Madame Valérie DEPIERRE

Suppléance : M. Frédéric PONCET

- b) **Un** représentant du conseil départemental désigné par l'Assemblée des départements de France

Titulaire : Mme Chantal TORCK  
Suppléance : Mme Céline TROSSAT

- c) **Un** représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile désigné par le président du conseil départemental

Titulaire : Docteur Claire GIRARDIN  
Suppléance : *en cours de désignation*

- d) **Deux** représentants des communautés mentionnées aux articles L 5214-1, L 5215-1, L 5213-1, L 5217-1 ou L 2519-1 du code général des collectivités territoriales regroupant des communes situées en tout ou partie dans le territoire du CTS du Jura, désignés par l'Assemblée des communautés de France

Titulaire : *en cours de désignation*  
Suppléance : *en cours de désignation*  
Titulaire : *en cours de désignation*  
Suppléance : *en cours de désignation*

- e) **Deux** représentants des communes, désignés par l'Association des maires de France

Titulaire : Madame Chantal MARTIN, Maire d'Ardon  
Suppléance : Madame Evelyne COMTE, Maire de Supt  
Titulaire : Madame Marie-Paule PONTHEUX, Maire de Toulouse-le-Château  
Suppléance : Monsieur Roger REY, Maire de Conliège

#### 4° - collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (trois membres)

- a) **Un** représentant de l'Etat désigné par le préfet du Jura

Titulaire : M. Stéphane CHIPPONI  
Suppléance : M. Pascal BOUVIER

- b) **Deux** représentants des organismes de sécurité sociale désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition conjointe des organismes locaux ou régionaux de sécurité sociale du ressort du conseil

Titulaire : M. Emmanuel FAIVRE, vice-président MSA Bourgogne  
Suppléance : Mme Florence BRAGARD, CARSAT  
Titulaire : M. Pierre-Yves MALINAS, directeur de la CPAM du Jura  
Suppléance : M. Gérard GUILLEMAUD, directeur-adjoint de la CPAM du Jura

#### 5° deux personnalités qualifiées

- Mme Catherine ZIMMERMANN, Mutualité BFC
- M. le représentant de l'IA-DASEN

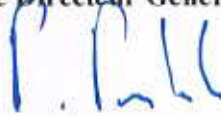
**Article 3** : La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé du Jura est de cinq ans, renouvelable une fois, à compter de la date du présent arrêté.

**Article 4** : Le directeur de l'animation territoriale et le délégué départemental de l'agence régionale de santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

**Article 5** : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, en formulant

- un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche Comté;
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent

**Fait à Dijon le 23 janvier 2017**  
**Le Directeur Général,**



**Pierre PRIBILE**